

L'ÉGLISE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE AU XIX^e SIÈCLE : LE RÔLE DE LA FABRIQUE

par Nicole ANDRIEU*

Au début de l'année 2001, des travaux de toiture et de réfection générale étant prévus dans la sacristie de l'église Saint-Victor de Montesquieu-Volvestre, l'Association des amis de l'église a souhaité que soit réalisé un inventaire complet des meubles et objets qui y étaient conservés, avant de les transférer dans un local communal pour la durée des travaux.

Cet inventaire a permis de retrouver, outre une croix processionnelle en cuivre argenté du XVI^e siècle, classée parmi les Monuments historiques mais égarée, et un ostensor-soleil en argent de 1686/87, trois registres manuscrits correspondant à deux cahiers de délibération du conseil de Fabrique, couvrant à peu de choses près la période concordataire, du 14 septembre 1804 au 30 avril 1905, et un livre de délibération du Bureau des marguilliers, pour une période plus restreinte, 20 septembre 1833 à 1885.

Ces documents paraissent intéressants à deux titres : le premier est qu'il est de plus en plus rare de trouver ces documents, menacés de destruction tant par la désertification des campagnes que par la raréfaction des prêtres. Quand les registres de l'ancienne fabrique sont conservés dans les sacristies, ils sont guettés par l'humidité, les rongeurs et autres insectes dévoreurs de papier ou par le zèle de dames de bonne volonté, ou encore des employés communaux qui, à l'occasion d'une rénovation n'hésiteront pas à mettre meubles et contenu au feu. Quand ils sont conservés dans les presbytères, bien souvent communaux, leur meilleure chance est de rejoindre les archives communales, où ils pourront être répertoriés sous l'œil vigilant des Archives départementales (1). Sinon, ils risquent de connaître le destin déjà esquissé.

D'autre part, ces documents, outre qu'ils renseignent sur les acquisitions en matière d'orfèvrerie, d'ornements sacerdotaux et autres objets de culte, témoignent des grandes difficultés rencontrées par les paroisses pour passer de la gestion d'Ancien Régime à la gestion concordataire, via la « parenthèse » de la Révolution. Alors que 2001 et 2002 marquent le bicentenaire du Concordat, il semblait intéressant de s'attacher à cette histoire encore, semble-t-il, mal connue.

Mais pour mieux la comprendre, il est nécessaire de remonter un peu en arrière pour tenter de décrire les transformations profondes vécues par les paroisses entre 1789 et 1801.

* Communication présentée le 20 novembre 2001, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2001-2002 », p. 254.

1. Les archives paroissiales sont des archives privées qui relèvent des Archives diocésaines. Les Archives diocésaines manquant souvent de moyens pour les absorber, elles peuvent être prises en charge par les Archives départementales grâce à une convention leur conservant leur caractère privé et réglant leur communication éventuelle au public.

L'église de Montesquieu pendant la Révolution

Dans sa *Chronique de la Révolution à Montesquieu-Volvestre* (2), Jean-Michel Minovez décrit la vie religieuse de 1790 à 1794 comme normale, sans événement majeur : après l'adoption de la constitution civile du clergé le 20 août 1790, tous les prêtres de Montesquieu ont prêté serment, et le culte a continué presque normalement jusqu'en avril 1794. C'est la visite de Dartigoeyte, représentant en mission de la Convention qui, en Floréal an II, entraîne la fermeture de l'église paroissiale et sa transformation en temple de la déesse Raison.

Mais la lecture des archives communales révèle, au jour le jour, la mutation parfois chaotique et brutale d'un monde vers un autre, dans la gestion matérielle et spirituelle de l'église paroissiale (fig. 1).



FIG. 1. ÉGLISE SAINT-VICTOR DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE, construite à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le portail, réalisé entre 1550 et 1552, portait au centre du fronton, un bas-relief représentant la Sainte Trinité dont les sculptures furent martelées en 1793.

2. Jean-Michel MINOVEZ, *Chronique de la Révolution à Montesquieu-Volvestre* 1989.

Le 29 novembre 1791, la commune se préoccupe de nommer des marguilliers chargés *d'administrer les revenus de l'œuvre et les offrandes des fidèles pour de là pourvoir aux frais du culte pour l'église paroissiale et la chapelle Notre-Dame* (3). La commune précise qu'avant la messe du dimanche suivant, les marguilliers devront prêter devant elle et dans l'église *le serment civique prescrit à tout fonctionnaire public en y ajoutant de remplir avec zèle et probité les fonctions qui leur sont confiées*.

Ce premier témoignage place d'emblée au-devant de la scène le problème majeur qui résulte de la modification des institutions : les revenus nécessaires au culte.

Si, en effet, la Constitution Civile du Clergé transformait les prêtres en fonctionnaires rétribués, elle ne prévoyait pas d'aide financière aux communes pour assurer la maintenance des bâtiments et des objets nécessaires au culte.

Une délibération communale prise le 13 février 1792 précise bien le problème : *« l'église n'ayant point de revenus, les fondations y attachées sont remplies par une consorce ou fraternité de prêtres qui doivent être enfants du lieu, actuellement au nombre de six y compris le curé qui est consorciste né ; cette fraternité a environ 2 400 livres de rentes, 45 setiers de bled et une paire de chapons pour chaque consorciste quelqu'en soit le nombre ; ces revenus sont en locatairie perpétuelle ou en rentes perpétuelles »* (4).

Comme dans bien des cas, le consorce des prêtres *« fils-natifs »* restait seule, après la suppression des confréries, à percevoir des revenus substantiels permettant à ses membres de vivre, mais aussi d'entretenir une chapelle dans l'église et, au besoin, de prêter main forte aux marguilliers nommés par la commune. Rappelons qu'une consorce, ou fraternité de prêtres, appelée dans d'autres régions *« prêtres-filleuls »* ou *« prêtres-fils-natifs »*, était une simple association de prêtres n'ayant reçu aucun bénéfice de cure, de chapellenie ou de vicariat, gérant en commun les obits et fondations pour les âmes du Purgatoire et se partageant les messes à dire et les revenus qui leur étaient attachés. Si la singularité de ces fraternités ecclésiastiques, bien distinctes des confréries laïques de Pénitents ou de corporations, leur a valu de survivre aux premières réformes de la Révolution, elles n'ont pas résisté à la vague de déchristianisation de la Convention.

L'héritage de l'ancien Régime

Avant la Révolution, à Montesquieu-Volvestre, comme dans bon nombre d'églises en France, la consorce partageait l'église paroissiale avec plusieurs confréries. La visite pastorale de Monseigneur Alexandre de Johanne de Saumery, évêque de Rieux, le 27 mai 1725 (5), cite six chapelles ou autels, et cinq confréries laïques, auxquelles il convient d'ajouter la consorce.

Dans toute église d'origine médiévale, les chapelles latérales sont dès la construction des espaces privés, propriété de familles ou de confréries. Les premiers propriétaires les ont fait construire, leurs successeurs les entretiennent, les embellissent et les animent en nommant et rémunérant un chapelain. Les bustes-reliquaires actuellement conservés dans l'église de Montesquieu sont ceux que M^{gr} de Saumery décrit en 1725 sur les autels des chapelles dédiées à leur saint patron. La confrérie la plus prospère était celle de La Trinité, chargé de l'entretien de la chapelle Notre-Dame-du-Bout-du-Pont, démolie sur ordre de Mallarmé, successeur de Dartigoeyte, le 5 octobre 1794.

Une entreprise de déchristianisation

La destruction de la chapelle Notre-Dame, en 1794, s'accompagne de la destruction spectaculaire devant la population rassemblée dans le « temple de la Raison » de la statue de la Vierge qui ornait la chapelle, et de l'envoi au dépôt de Rieux des tableaux et objets précieux.

3. A.D. Haute-Garonne : 2 E 1362/1791-1820. Délibérations communales de Montesquieu-Volvestre.

4. A.D. Haute-Garonne : 2 E 1362/1791-1820. Délibérations communales de Montesquieu-Volvestre.

5. A.D. Haute-Garonne : 2 G 108.

Deux ans avant, en juin 1792, une lettre de l'administration du district de Rieux (6) avait été adressée à la municipalité de Montesquieu, prescrivant de réduire le nombre des cloches des églises et chapelles, et de faire transporter les cloches en surnombre à l'Hôtel des Monnaies de Toulouse.

Suivait, en novembre de la même année, l'inventaire des « *meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte* » en application de la loi du 10 septembre 1792 (7), ce qui permettait à la municipalité de Montesquieu de rappeler que « *les églises de cette paroisse avaient été dépouillées en partie pour subvenir aux besoins de la Nation, et qu'à cet effet il fut déposé au Temple de la Patrie le 19 janvier 1790, un récépissé du directeur de la Monnoye de Toulouse de l'argenterie qu'il avait reçu pour cet usage, qui se portait à près de 5 000 livres.../...* ».

Le 10 Germinal An II de la République, le maire faisait une déclaration exemplaire (8) :

« *Les dépouilles du fanatisme pleuvent de toutes parts à la Monnoye, la commune de Montesquieu a été une des premières à répondre à l'invitation de nos représentants en envoyant la majeure partie de ce qu'elle possédait ; il en reste encore quelques effets dans nos églises que les besoins de la patrie réclament. Serions-nous les derniers à les lui offrir ? Citoyens, j'augure trop bien de votre patriotisme pour présumer que vous veuillez rester en si beau chemin, je vous propose donc, Citoyens, de nommer deux commissaires pour faire l'inventaire des effets en argent, cuivre etc.... et les charger dans le délai de trois jours à l'administration du district... ».* L'Assemblée consent toutefois à réserver deux calices, deux ciboires et deux ostensoirs (9) pour l'église et pour la chapelle Notre-Dame. Précaution vaine, puisque dès le 2 floréal, une mesure de salut public (10) ordonnait la fermeture des églises et transformait la « *ci-devant paroissiale* » en Temple de la Raison, et que l'année suivante, Mallarmé exigeait la démolition « *de fond en comble* » des chapelles isolées dans la campagne ou à l'entrée des communes, d'où la destruction de Notre-Dame-du-Bout-du-Pont.

Le retour au culte catholique

En avril 1801, les prêtres *exerçant le culte catholique et romain* adressent une lettre aux *citoyens maire et adjoints de la municipalité de Montesquieu* pour les inviter à un Te Deum qui sera chanté *dans le Temple dédié à la Sainte Vierge en action de grâces de la paix et pour la conservation des jours précieux du premier Consul de la République française*. Mais l'église prend l'eau, a été privée de tous ses revenus alors que 337 francs sont nécessaires à la réparation, a perdu les confréries qui en prenaient soin, et tous les objets nécessaires au culte. Le presbytère et son jardin ont été vendus, les chapelles annexes détruites.

C'est cette situation de profonde détresse que trouvent les membres de la Fabrique dès que le culte est rétabli, semble-t-il, puisqu'une délibération communale du 15 pluviôse An 12/mai 1803 (11), présente la requête des membres *qui composent la fabrique de l'église*, venus solliciter le droit de vendre du vieux fer provenant de démolitions d'églises pour acheter les objets qui leur manquent. Le conseil municipal autorise cette vente, *pénétré du dénuement où se trouve l'église*.

La Fabrique concordataire

Parmi les décisions du Concordat, le projet de créer dans chaque paroisse un conseil de Fabrique pour aider le curé et le maire à régler les problèmes d'intendance n'a été précisé que par le décret du 30 décembre 1809, mais dans nombre de diocèses, les évêques et leurs paroissiens n'ont pas attendu le décret pour mettre en place ces conseils. Ce

6. A.D. Haute-Garonne : 2 E 1362.

7. A.D. Haute-Garonne : 2 E 1362.

8. *Idem.*

9. *Idem.*

10. *Idem.*

11. *Idem.*

sont encore une fois les archives communales de Montesquieu qui nous apprennent qu'en 1802, l'archevêque de Toulouse à peine désigné, M^{sr} Primat, a nommé curé et vicaires en invitant le conseil municipal à délibérer sur sa participation aux frais d'ameublement du presbytère et à l'achat de tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Le premier registre de la Fabrique de l'église de Montesquieu s'ouvre en ces termes : « *Ce jourd'hui 13 Brumaire an XIII de la République (14 septembre 1804) le conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Montesquieu convoqué par Monsieur Boué, curé, en exécution du règlement de M^{sr} l'Archevêque en date du 10 prairial an XII, s'est assemblé dans la sacristie de la susdite église sous la présidence de Monsieur Nouguier père, le plus ancien d'âge. Le président d'âge a donné lecture à l'assemblée des articles 5 et 6 du Titre premier du règlement de M^{sr} l'Archevêque relatif à la nomination d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, et a invité à procéder par voie du scrutin à la nomination de son président annuel.../...* ». Que nous apprend ce premier paragraphe ? Que le curé en convoquant les membres d'un premier conseil « sauvage » réuni d'après les archives communales dès 1803, exécute la volonté de l'archevêque, en appliquant un règlement adopté l'année précédente ; que le conseil doit compter un président – nommé pour un an – un secrétaire et un trésorier, et que le « scrutin » est comparable à celui que fait une association pour désigner son conseil d'administration.

À noter au passage, la persistance du calendrier républicain, qui va disparaître dès la seconde délibération, le 9 juin 1805.

Cette seconde délibération traite du besoin urgent de faire l'acquisition d'une croix et d'un encensoir et demande au trésorier de sortir de la caisse deux cents francs pour cet achat. C'est évidemment une conséquence des fontes révolutionnaires de 1790 à 1794. La première tâche de toutes les nouvelles fabriques a donc été de reconstituer la vaisselle indispensable au culte, calices, patènes, ciboires, encensoirs, ostensoirs, croix d'autel et de procession etc. (fig. 2). La sacristie de Montesquieu conserve, comme bien d'autres sacristies de Haute-Garonne, calice et ciboire de l'orfèvre Louis III Samson, croix d'autel et croix processionnelle que l'on peut attribuer à cette période.

En juillet 1805, on bénit une cloche de 16 quintaux 17 livres dédiée à saint Victor patron de l'église, et sur laquelle on a fait graver l'inscription suivante : « *Cet objet respecté des citoyens comme signe de la religion a été fondu et enlevé dans les temps affreux du gouvernement populaire par la destruction et le vol, il est restitué à la piété des fidèles par l'avènement de l'empire de Napoléon, l'an du Seigneur 1805* ».

La Fabrique embauche mais vend son orgue

Après avoir restauré les signes de piété, la Fabrique se préoccupe de réunir le personnel nécessaire au service de l'église et de fixer les salaires. On apprend donc que la paroisse disposait d'un sacristain, de plusieurs chantres, d'un porte-croix, d'acolytes, d'un sonneur de cloches et de fossoyeurs, tous rétribués de 15 à 1 sol, la moitié pour les enfants de moins de sept ans. Le même jour de décembre 1805, la Fabrique décide de vendre l'orgue : « *considérant que le mauvais état de cette orgue fait qu'on ne peut l'utiliser sans grands frais pour la réparer et que sans ce rapport elle devient un meuble inutile, le conseil a délibéré qu'il serait procédé à la vente de la susdite orgue et que*



FIG. 2. CALICE ACQUIS AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE par la Fabrique auprès de l'orfèvre Louis III Samson. Le décor porté sur la fausse coupe est composé de médaillons figurant la Foi, l'Espérance et la Charité.



FIG. 3. OSTENSOIR-SOLEIL, DATÉ PAR SES POINÇONS DE 1686-1687 : il a échappé aux fontes révolutionnaires de 1790 et 1793, probablement caché par des paroissiens.

le trésorier serait autorisé à aviser aux moyens d'en retirer le prix plus avantageux. » L'église de Montesquieu a perdu ainsi un orgue qui manque beaucoup aux Montesquiens d'aujourd'hui : ils pensent à doter l'église d'un nouvel instrument... Mais la vente de l'orgue résume à elle seule les difficultés financières qui se découvrent peu à peu et ne cessent d'empirer dans les années suivantes, à tel point que le trésorier finira pas démissionner en 1820. Ces années sont pour les fabriciens de Montesquieu celles de cruelles désillusions : la plupart d'entre eux ont connu l'Ancien Régime, le temps où l'église était entretenue vaillamment par les confréries et où des rentes obituaires venaient régulièrement alimenter les caisses. Les fabriciens ont compté récupérer les rentes acquises avant la Révolution, mais sans succès comme en témoigne une délibération de 1809 : « *Le président a observé que le receveur de la fabrique lui aurait représenté que quels que soient les moyens qu'il prenne pour faire rentrer par la voie de la persuasion le revenu des rentes dues à la fabrique, ils sont infructueux par la mauvaise foi des débiteurs, les uns sous prétexte qu'ils ne sont point possesseurs des rentes qu'on leur demande, les autres sous prétexte que les titres sont trop anciens...* »

Les vestiges d'un passé récent

En 1811, un des membres de la fabrique cherche à récupérer des moules à hosties qu'un ancien membre de la fraternité des prêtres veut conserver. C'est encore une survivance de l'Ancien Régime qui se manifeste : la consorce de prêtres, encore présente en 1792, a été dispersée par les nouvelles nominations épiscopales. Chaque paroisse ne dispose plus que d'un curé et d'un ou deux vicaires. Dans la délibération citée, le prêtre de l'ancienne consorce qui garde les moules à hosties, propriété de la consorce, espère sans doute que cette fraternité va pouvoir se reconstituer ; le membre de la Fabrique, lui, cherche désespérément des outils indispensables au culte et que la Fabrique répuge à acheter par manque d'argent.

À cette délibération succède la copie d'une lettre envoyée au sous-préfet de Muret pour réclamer son aide dans la quête des objets de cultes cachés pendant la Révolution chez certains paroissiens qui refusent de les rendre à l'église.

La croix processionnelle en cuivre argenté du XVI^e siècle, classée parmi les Monuments historiques et l'ostensoir du XVII^e siècle déjà cité (fig. 3) témoignent de cette action menée à bien au moins pour ces deux objets ainsi que pour un calice de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle.

Mais un certain nombre d'objets antérieurs à la Révolution et encore présents dans l'église montrent d'une part que les objets qui n'étaient pas directement touchés par les ordres de fonte : bustes-reliquaires en bois, statues, tableaux, ont été conservés ; d'autre part, la Fabrique a récupéré, sans que cela apparaisse dans ses délibérations quelques dépouilles de chapelles détruites. Le tabernacle de bois doré (classé Monument historique) datant du XVIII^e siècle qui se trouve dans la seconde chapelle sud, vient de la chapelle Notre-Dame du Bout du Pont : l'ordre de porter tableaux et objets précieux issus de la chapelle démolie à Rieux en 1794, n'a de toute évidence, pas été entièrement exécuté.

La Mise au Tombeau (fig. 4), datée du XVI^e siècle, (classée Monument historique) qui orne la troisième chapelle sud, anciennement chapelle du Sépulcre décrite dans la visite pastorale de M^{sr} de Saumery en 1725, n'a pas bougé.

Le Christ en Croix du XV^e siècle, le Christ de pitié, les six bustes-reliquaires, la statue de la Vierge à l'Enfant des XIV^e-XV^e siècles correspondent au mobilier présent dans les chapelles en 1725.



FIG. 4. MISE AU TOMBEAU, DATÉE DU MILIEU DU XVI^e SIÈCLE, ornant la troisième chapelle sud. Contre toute attente, elle a survécu à la transformation de l'église en Temple de la Raison.



FIG. 5. *LE MARTYRE DE SAINT VICTOR*, PAR JEAN-BAPTISTE DESPAX, était encore en place au-dessus de l'autel majeur lors de la visite pastorale de Mgr d'Astros en 1834.

Quant au tableau de Despax, le *Martyr de saint Victor*, (fig. 5), il était encore en place comme tableau d'autel au-dessus de l'autel majeur, *grand autel en marbre avec tabernacle de marbre et bois doré*, en 1834, quand M^{sr} d'Astros, archevêque de Toulouse, visite l'église (12).

L'église de Montesquieu n'a pas tout perdu, loin de là, mais dans quel état se trouve-t-elle alors ? Les besoins d'argent se font impérieux devant l'étendue des travaux de restauration.

Difficultés budgétaires

Ces difficultés sont celles de toutes les églises de France pendant les dernières années de l'Empire et les premières années de la Restauration. L'administration impériale, en application du Concordat, consacra une importante partie de son budget à la rémunération des prêtres : les curés de chef-lieu de canton sont salariés dès 1804, les desservants de paroisses rurales en 1807, les vicaires en 1816. La charge augmente régulièrement : 11 millions de francs en 1804, 22 millions de francs en 1817. Avec la Restauration, c'est 10 % du budget de l'administration des cultes qui va être consacré aux travaux de remise en état (13).

De 1812 à 1816, le conseil de Fabrique de Montesquieu, non content de solliciter inlassablement la commune pour une aide qui ne vient jamais, est obligé de participer aux fêtes organisées par la municipalité pour célébrer le retour du roi. En 1816, on fête notamment : l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le 20 janvier, tous les ateliers et boutiques fermés, glas sonné toutes les demies-heures, tambours de la garde drapés de noir, discours sur une estrade devant l'église, service funèbre avec catafalque de vingt pieds de haut (6,48 m).

Le 15 avril, cérémonie en l'honneur de la reine Marie-Antoinette, dont on vient de publier le testament : un cortège de trente hommes accompagne le conseil municipal de l'hôtel de ville à l'église pour assister aux vêpres et aux discours.

Le 25 août enfin, avec le rétablissement de la fête de saint Louis, est vécu comme une véritable apothéose : sonnerie de cloches et salves d'artillerie, cortège précédé de la garde nationale, tambours battant et drapeaux déployés, passage d'un char de triomphe portant le buste de Louis XVIII, décoré par les dames de touffes de lys, de rubans et de feuilles de chêne, au chant de « Vive Henri IV ! ». Un concours de tirs, des feux de joie et un bal concluent cette journée, après qu'un *Te Deum* a été chanté dans l'église (14). Quinze ans auparavant, un *Te Deum*, dans la même église, avait été chanté pour la conservation des jours précieux du Premier Consul...

Les ressources de la Fabrique

Si la Restauration n'améliore pas sensiblement le budget des fabriques, l'administration des cultes les autorisent cependant à se créer des ressources propres. Il en est ainsi des concessions au cimetière ou tout au moins du droit d'ériger des monuments sur les tombes : à Montesquieu, la Fabrique reçoit en 1820 la demande de deux frères souhaitant placer une croix de pierre sur la tombe de leur père ; la demande leur est accordée moyennant le paiement annuel d'une taxe à la Fabrique.

La location des chaises devient aussi une ressource appréciable et régulière pour la Fabrique. Comme chacun sait, les églises d'avant la Révolution étaient vides de sièges, en dehors de ceux du clergé, des bancs d'œuvre et autres bancs seigneuriaux. Les fidèles venaient à la messe avec leur propre siège ou les stockaient dans un coin de l'église, comme cela se fait toujours en Italie. Le décret impérial de 1809, précisant l'organisation et les compétences des fabriques les autorisait à percevoir une location sur les bancs et les chaises. Conçue tout d'abord comme un droit à placer un siège dans l'église, ce qui n'était pas sans problème, la location des sièges a vite impliqué l'achat par la Fabrique de chaises ou de bancs restant à demeure dans l'église. Encore fallait-il que la Fabrique trouve les fonds

12. Archives Diocésaines : P o 4 : Visites pastorales de M^{sr} d'Astros 1833-1835.

13. *Histoire de la France religieuse*, sous la dir. de J. LE GOFF et R. REMOND, Le Seuil, 1991, vol. 3.

14. A.D. Haute-Garonne, 2 E 1362.

nécessaires à cet investissement: la Fabrique de Montesquieu a eu recours à une pratique courante dans l'ancien Régime: un bail à ferme.

Le fermier des chaises s'engageait à fournir des chaises à la fabrique, à les renouveler en cas de besoin, à percevoir la location, à entretenir les chaises, à ne les louer à l'extérieur qu'avec l'autorisation du curé, et à remettre deux fois l'an, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, son fermage au trésorier de la Fabrique, 1 000 francs en 1835, 1 310 francs dix ans plus tard.

En 1827, les recettes, cumulant quelques rentes finalement récupérées, la location des chaises, les inhumations, les mariages, les produits des quêtes et des tronc, se montent à 1 156 francs et permettent enfin à la Fabrique de financer des réparations de vitraux et de carrelage ainsi que l'achat d'ornements sacerdotaux.

Premiers travaux

L'année suivante, des travaux urgents à la galerie de façade de l'église demandent à être faits avant l'hiver de crainte que les fragments de statues mutilées pendant la Révolution ne s'écroulent sur les fidèles à l'entrée ou à la sortie des messes. La Fabrique qui a prévu d'acheter un calice – *celui qui existe étant très vieux, très peu convenable à la dignité du culte* – un ciboire, un grand tableau pour la chapelle du Sacré-Cœur, et de réparer plusieurs chapelles, décide de *recourir à la commune pour remplir le défi que présente le budget*.

Malgré l'existence de ressources régulières, malgré la nomination en 1825 d'un Bureau des Marguilliers – le curé et trois conseillers – chargé d'exécuter les décisions du conseil et de veiller plus précisément à la sacristie, l'action de la Fabrique est freinée par l'ampleur des travaux à accomplir, tant pour l'aménagement intérieur de l'église que pour la réparation du bâti, par la « discrétion » de la commune, fréquemment sollicitée mais répondant rarement et souvent par la négative, et enfin par les obligations épiscopales qui impliquent de doter l'église de certains équipements. C'est ainsi qu'en application d'une ordonnance de M^{gr} de Clermont-Tonnerre en 1825, un chemin de croix est solennellement installé en 1830, alors que le calice souhaité en 1827 n'a toujours pas été acheté.

Le Bureau des marguilliers

Le Bureau des marguilliers commence à tenir son propre registre le 20 septembre 1833; dès le 20 novembre, il procède à un inventaire de l'église et de la sacristie. Cet inventaire, revu chaque année, est scrupuleusement tenu jusqu'en 1864. Les achats y sont réguliers, un dizaine chaque année, des divers ornements sacerdotaux dans les quatre couleurs liturgiques (fig. 6) aux objets les plus divers: livres de chant, bonnet carré de bedeau, luminaires de toutes sortes, meubles de rangement, reliquaires...

Chaque année les objets usés sont remplacés, les chapes vieilles sont transformées en chasubles et teintes d'autres couleurs. Certains ornements sont utilisés pour l'inhumation d'un prêtre. Dès la première année, les ornements viennent en premier et représentent les 22 premiers numéros. En 1849, on voit décrit un habit complet de suisse: *un habit galonné, pantalon et gilet idem, deux cravates de mousseline, un chapeau avec son étui et une hallebarde, avec deux baudriers, l'un or mi fin l'autre noir*. Un achat destiné au suisse nouvellement embauché. L'année suivante, on ajoutera à cet habit un baudrier rouge. On y apprend qu'on nettoyait la voûte avec un *gros câble et sa caisse*. On achète un chandelier pascal et une grande bobèche triangulaire: le « chandelier des Ténèbres » utilisé pour les offices des Ténèbres, les Jeudi, Vendredi et Samedi Saints. On voit peu à peu les chapelles changer de vocables, devenir chapelle du Rosaire, ou chapelle du Sacré-Cœur; saint Joseph remplace le vénérable saint Blaise. On consent des prêts d'ornements à l'église d'Argain (fig. 7) (15).

En 1864, le dernier inventaire se monte à 257 objets pour 111 en 1835.

Mais le Bureau des marguilliers ne s'occupe pas seulement d'objets, il participe aussi aux travaux de réparation ou d'aménagement intérieur et poursuit le « bras de fer » avec la commune. C'est le cas pour la réfection du mur du

15. Argain: à 8 km au sud-ouest de Montesquieu, Argain possède une église Notre-Dame, anciennement annexe de l'église Saint-Victor.



FIG. 6. CHASUBLE DE SOIE NOIRE BROCHÉE ET BRDÉE D'ARGENT, galonnée de soie : un des achats de la Fabrique, peut-être noté dans l'inventaire réactualisé chaque année par les marguilliers, au n° 247, en 1860.

cimetière et pour l'agrandissement de la sacristie. Une délibération de 1835 s'appuie sur le décret impérial du 30 décembre 1809 qui répartit la charge de l'entretien des églises entre les communes pour les travaux de gros œuvre et les fabriques pour le simple entretien; cette délibération rappelle que les communes *ont en général relativement aux réparations des édifices les obligations d'un propriétaire et la fabrique les obligations d'un usufruitier*. Elle cite l'article 606 du Code Civil définissant les travaux de grosses réparations: réparations des gros murs et des toitures, des couvertures, des digues, des murs de soutènement et de clôture. Le Bureau des marguilliers, fort de ce rappel de la loi, refuse de prendre part à la réfection du mur du cimetière.

Des relations plus sereines avec la Commune

Les années 1850 sont nettement plus fructueuses et plus sereines dans les rapports entre la Commune et la Fabrique. En 1851, la Commune concède gratuitement le terrain nécessaire à l'agrandissement de la sacristie. En 1853, elle finance en grande partie et en tant que maître d'ouvrage le renouvellement du carrelage de l'église en pierre de Boussens, toujours en place (16). La Commune prend ainsi le relais de la Fabrique qui se contente de noter en 1863: « *les restaurations de l'église sont fort avancées* » toute occupée à respecter le rite romain – la liturgie romaine a été rendue obligatoire dans le diocèse de Toulouse en 1862 (17) – en remplaçant les pentes du dais processionnel de velours cramoisi par des pentes de drap d'argent.

En 1866, la Fabrique finance le remplacement des stalles, les anciennes ne paraissant pas au nouveau curé *en rapport avec la dignité du culte*. On fait donc appel à des ouvriers de Toulouse pour réaliser de nouvelles stalles augmentées de deux sièges (fig. 8): « *le choix des matières, la forme élégante, le soin de la construction, l'ensemble en un mot, fait de leur objet un véritable ornement pour l'église et mérite à bon droit à Monsieur le Curé, la reconnaissance de la paroisse* ». On peut s'interroger sur la nécessité de renouveler ces stalles en les agrandissant dans une église où le curé n'est assisté que d'un seul vicaire, malgré les demandes répétées de la Fabrique pour qu'on en nomme un second.

On pourrait aussi évoquer une sorte de prise du pouvoir du curé qui, à partir des années 1860, semble décider de tout sans que la Fabrique ne soit associée aux projets.



FIG. 7. CHASUBLE DE SATIN CRAMOISI BROCHÉ OR, qui pourrait être le n° 209 de l'inventaire des marguilliers, acquise en 1849.



FIG. 8. LES STALLES, INSTALLÉES EN 1866 pour satisfaire le nouveau curé.

16. A.D. Haute-Garonne, 2 O 925.

17. Ph. BOUTRY, *Le mouvement vers Rome et le renouveau missionnaire* in *Histoire de la France religieuse*, Le Seuil, p. 423 et suiv.



FIG. 9. AUTEL DE SAINT JOSEPH, à gauche de l'autel majeur, financé par un don en 1875 pour remplacer le vieil autel dédié à saint Blaise.

Vers une stricte gestion administrative

La Fabrique se limite à la gestion du personnel, réévaluant régulièrement les salaires des employés qui comptent désormais outre ceux déjà cités : un bedeau, un suisse et un distributeur de pain bénit. Leurs salaires coûtent 602 francs par an à la Fabrique. Quand en 1882, le sacristain trop vieux ne peut plus remplir seul sa tâche, le bedeau est appelé à l'aider moyennant un supplément de salaire. La Fabrique continue cependant à recevoir des dons, comme celui de 900 francs fait en 1875 par une demoiselle Lacroze, pour installer deux autels de marbre blanc de part et d'autre du maître-autel, l'un sous le vocable de saint Victor, l'autre sous celui de saint Joseph, alors que l'ancien autel était dédié à saint Blaise (fig. 9).

Mais quand le nouveau curé, à son arrivée, en 1881, propose de restaurer l'église, la Fabrique vote à l'unanimité en faveur de ce projet et demande au curé de choisir l'architecte. Le curé choisit Raynaud, de Toulouse, pour faire plans et devis, soumis ensuite au conseil de Fabrique qui les approuve. La seule mention d'une participation à ces travaux date de 1882 quand le conseil de fabrique demande au trésorier de vendre tous les objets provenant des réparations de l'église et reconnus non nécessaires ou hors d'usage.

Un an plus tard, le 12 avril 1883, le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, consacre l'autel majeur de l'église – encore visible aujourd'hui – en l'honneur de Dieu et de saint Victor. C'est la dernière délibération détaillée du troisième registre. Les délibérations suivantes, chaque dimanche de Quasimodo, jusqu'au 30 avril 1905 sont de simples enregistrements du renouvellement des membres et de l'approbation des comptes, sans détail d'achat ni de travaux.

Conclusion

La Fabrique a ainsi, pendant 80 ans, rempli un rôle modeste mais capital : permettre à l'église de reprendre une activité culturelle normale. Elle a su bâtir sur les ruines de la Révolution une nouvelle institution, laborieuse et déterminée, ingénieuse pour pallier les déficiences de l'administration tant communale que préfectorale ou diocésaine. Ces documents montrent un certain espoir de retour à un ordre ancien où les responsabilités étaient plus partagées. Ils révèlent la solitude des fabriciens devant les difficultés énormes qu'ils rencontrent.

Mais de tels documents montrent aussi leurs limites : peu de choses transparaissent dans ces délibérations et ces inventaires, de la vie quotidienne ou événementielle de Montesquieu. Aucune allusion, par exemple, à une crise majeure vécue par les paroissiens de l'église Saint-Victor dans les années 1820-1830 : la mésentente entre le curé Grangeau et ses paroissiens, accentuée par la Révolution de 1830, au cours de laquelle le maire fait planter des arbres de la Liberté à proximité de l'église, à l'indignation du curé.

Quand la Garde Nationale interdit l'entrée de l'église au curé, la réaction de l'archevêque est rapide et étonnante : il frappe d'interdit l'église de Montesquieu, déclenchant une intense activité « diplomatique » entre maire, préfet,

ministre des Cultes et ministre de l'Intérieur. L'interdit ne sera levé qu'en 1833, assorti de la nomination d'un nouveau curé, l'abbé Dubois qui mourra en odeur de sainteté en 1865. Les registres ne contiennent rien sur cette affaire, si ce n'est deux indices : l'absence de délibérations entre 1830 et 1833, et le début du registre du bureau des Marguilliers en 1833, date de la levée de l'interdit (18).

Un absent de taille dans les inventaires scrupuleux des marguilliers : le tableau de Girodet, « *Déposition de Croix* » (fig. 10), si ce n'est une brève mention en 1852 concernant un « *tableau du Christ en Croix, de grandes dimensions* ». S'agit-il bien du Girodet qui ne représente pas le Christ en Croix mais plutôt une Vierge de Pitié, ou un Christ au tombeau avec la Vierge ? Seule l'allusion à « *de grandes dimensions* » peut s'appliquer au tableau de Girodet haut de 3,35 m et large de 2,35 m.

Le fait qu'il s'agisse d'un don n'est pas sans rapport avec le mystère de l'arrivée de cette toile dans l'église de Montesquieu. Girodet l'a peinte pour un couvent de capucines de Loches où, semble-t-il, il avait une parente. D'après la signature bien lisible sur la toile, elle a été peinte en 1789. Remarquée par David, elle a disparu pendant plusieurs décennies. Tous les historiens d'art et les critiques qui ont travaillé sur l'œuvre de Girodet ont déploré la perte de cette œuvre jusqu'à ce qu'elle réapparaisse tout d'abord dans un article de *L'Illustration du Midi* du 6 décembre 1863, puis grâce aux Toulousains de Toulouse qui relatent la visite de l'église de Montesquieu et leur surprise d'y avoir trouvé ce tableau, dans un article de *L'Auta*, en 1935. Mais il faut encore attendre près de vingt ans pour que le tableau soit classé parmi les Monuments Historiques le 5 novembre 1953, sans qu'on ait pu éclaircir le mystère des 73 ans de disparition. Il faut espérer que les recherches en cours sauront combler ce « vide ».

La toile de Girodet figure sous le nom : « *Descente de Croix, peinture à l'huile signée Girodet* » pour une valeur de 5 000 francs dans l'inventaire de 1905, où la Fabrique vit ce qu'avaient vécu ses ancêtres 111 ans plus tôt. N'est présent à cet inventaire des « *Biens dépendant de la Fabrique paroissiale de Montesquieu-Volvestre* » que le curé, le président du conseil de Fabrique ayant refusé de répondre à la convocation qui lui avait été adressée. Le trésorier lui aussi absent, c'est le curé qui met à la disposition du Receveur des Domaines commissionné pour cette tâche, les archives et les comptes qui révèlent un déficit de 310,20 francs. Des objets, comme les hommes, sont absents de l'inventaire : les bustes-reliquaires, le Christ de Pitié, le Christ en Croix et d'autres, sans doute, qui, en 1905 comme en 1794, ont été cachés par des paroissiens.

Destin tragique d'une institution de bénévoles chargée au départ de réparer les dégâts d'une spoliation réelle et contrainte de disparaître à l'occasion d'une spoliation morale, cette fois, puisque ce n'est plus l'église qui est dépouillée de ces meubles, mais les fabriens qui ont été dépouillés de leurs responsabilités. Alors que le 8 avril 2002 a marqué le bicentenaire de la ratification par les Assemblées législatives du Concordat, et devant l'état de délabrement de certaines églises, on est tenté de regretter le temps des Fabriques. Depuis un certain temps, les associations se multiplient pour défendre le patrimoine d'un village et très souvent d'une église. Les membres de ces



FIG. 10. LA DESCENTE DE CROIX PAR GIRODET, dont l'arrivée dans l'église Saint-Victor reste encore aujourd'hui un mystère.

18. H. MÉNARD et E. ABEILLE : *Un village du Languedoc se penche sur son passé*, Saint-Girons, impr. Mamy, 1977, et Monuments historiques.



FIG. 11. ÉGLISE SAINT-VICTOR, VUE INTÉRIEURE DE LA TRIBUNE OUEST : depuis les travaux réalisés au XIX^e siècle, en grande partie par la Fabrique, l'installation électrique et les appareils de chauffage semblent avoir été les seuls apports du XX^e siècle.

associations nous (19) sollicitent pour des conseils de mise en valeur, de mise en sécurité; nous essayons de les sensibiliser à l'intérêt de retrouver et de conserver les documents de la Fabrique. Ils peuvent y découvrir de précieux renseignements sur les aménagements et le mobilier de leur église, y gagner une familiarité et une considération pour les efforts des fabriciens du XIX^e siècle, et s'en sentir aussitôt les successeurs. Leurs buts ne sont pas vraiment les mêmes: il s'agit bien plus souvent de patrimoine que d'exercice du culte ou de la *dignité du culte* à laquelle étaient attachés les fabriciens. Pourvu que les relations de ces associations avec le propriétaire – la Commune – et l'affectataire – le curé –, soient sereines et constructives, comme c'est le cas aujourd'hui à Montesquieu-Volvestre, on ne peut qu'encourager cette appropriation d'un patrimoine commun.

Il serait souhaitable, toutefois, que l'on évite les abus de pouvoir qu'ont parfois connus les Fabriques. Les aides substantielles accordées aux communes pour la restauration, l'entretien et la mise en valeur de leur patrimoine n'ont aucune commune mesure avec l'économie de pauvreté qu'ont connu les Fabriques du XIX^e siècle.

On peut déplorer l'usage fait aujourd'hui de crédits importants pour des rénovations trop radicales. On peut aussi déplorer l'usage fait hier par les fabriciens de Montesquieu de leurs faibles ressources pour des entreprises parfois discutables. On doit cependant leur reconnaître d'avoir conservé et entretenu tant bien que mal des objets d'art de grande qualité et une église gothique monumentale alors que commençait seulement à s'éveiller l'intérêt pour ce qu'il

19. Les conservateurs des Antiquités et objets d'art ont pour mission de veiller à la conservation des objets classés parmi les Monuments historiques, de conseiller les propriétaires pour la restauration, la mise en sécurité et la mise en valeur des objets, et de recenser les objets non protégés au titre des Monuments historiques mais susceptibles de le devenir.

est convenu d'appeler aujourd'hui le « patrimoine » (fig. 11). Les premières mesures de classement parmi les Monuments Historiques n'ont été prises qu'en 1922 pour les seuls objets mobiliers de l'église Saint-Victor. L'église n'a été classée Monument historique en tant qu'immeuble qu'en 1983.

De nouveaux travaux de restauration et de mise en valeur sont actuellement en cours. La commune de Montesquieu et l'Association des Amis de l'église ont pour projet, entre autres, de restaurer le mobilier de la sacristie pour y mettre en valeur et en sécurité les objets précieux qui ne peuvent trouver place dans l'église.

Un inventaire, en vue d'une publication sur la collection d'ornements du XIX^e siècle, remarquablement conservés, contribuera à sortir du « purgatoire » ce XIX^e siècle longtemps méprisé (20).

20. Cet article n'aurait pas pu être écrit sans la participation active des membres de l'Association des Amis de l'église Saint-Victor qui ont retrouvé les trois registres, ni sans la confiance du Père Georges Jakubiec, administrateur de la paroisse de Montesquieu pour le prêt de ces documents.